



Comment retrouver ses caisses et a quel age la prendre

Par **letmoi**, le **24/11/2011** à **17:43**

Bonjour,rnrn1) Dans le but de préparer ma retraite je tente de retrouver toutes les caisses de retraite, il me reste des points en suspens pour lesquels je ne sais pas ou m'adresser pouvez vous m'orienter selon le récapitulatif ci-dessous.rnrn2) je suis en invalidité cat. 2 depuis le 1 mars 2008 et j'ai 56 ans depuis le 9 août rnrnJe touche une pension de la part de la cramif et un complément de la part d'une assurance relatif à la prévoyance.rnrnQuand pourrais-je prendre ma retraite aux meilleurs conditions possibles ?rnrnNota: j'étais dans le groupe Renault depuis 1976.rnrnCRI avr.-76 avr.-77rnrnAGF le Phénix avr.-76 déc.-76rnrnAGF janv.-77 déc.-77rnrnCRI TA mai-77 juin-77rnrnCRI A juil.-77 déc.-77rnrnCRI B août-77 déc.-77rnrnCRI TA janv.-78 déc.-85rnrnAGF le Phénix janv.-78 avr.-84rnrnCRI TB juin-78 janv.-79rnrnCRI mai-86 déc.-97rnrnCRI plafonnée janv.-98 sept.-05rnrncot cri prévoyance janv.-05 déc.-05 (*)rnrn(*) Il s'agit ici sans doute d'une prévoyance complémentaire à l'invalidité remise par la cramif je suppose mais dans le doute je l'indique.rnrnMerci pour votre aide ou conseils.rnrnCordialement.

Par **alterego**, le **24/11/2011** à **17:59**

BonjourrnrnVu votre âge, dans 2 ans, vous devriez recevoir de la CNAV votre relevé de carrière avec toutes les instructions au cas où des trimestres n'auraient pas été validés et pour effectuer votre demande en temps opportun.rnrnA 60ans (vérifiez si il n'y a ait pas eu de changements avec les nouvelles dates de départs à la retraite), la CPAM l'invalidité Cat2 prendra fin automatiquement et vous passera au régime retraite. Mieux vaudra quand même les contacter.rnrnSalarié :rnrnSécurité Sociale :rnrn**Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**

de votre région. Activité agricolernM. S. A. de votre région[/b] Complémentaires : ne sont pas automatiques, veuillez à effectuer les démarches.
C I C A S le plus proche de chez vous. Tel 08 20 20 01 89[/b] pour RV.
Si vous avez été travailleur non salarié
R. S. I. de votre département Tout ceci est facile à trouver sur Internet.
Cordialement

Par **pat76**, le **24/11/2011 à 18:01**

Bonjour
Vous avez été classé en invalidité depuis mars 2008 et vous êtes toujours chez votre dernier employeur ou bien vous avez eu une visite médicale de reprise à l'issue de laquelle le médecin du travail vous a déclaré inapte?

Par **letmoi**, le **25/11/2011 à 12:00**

Bonjour,
Merci pour ces infos, il faut donc que je sollicite directement mes complémentaires mais la question c'est de savoir où s'adresser.
Pour la cnav je sais où m'adresser c'est pour le reste que subsiste l'interrogation donc sur ce que j'ai résumé
Le contact 2 ans avant la retraite c'est automatique de la part de la cnav?
Pour répondre à la seconde question non je ne travail plus du tout donc plus d'employeur, si j'étais chez mon ancien employeur ce serait plus simple il y a un service qui s'occupe de donner ces informations.
Pour le basculement de l'invalidité à la retraite il semble que la meilleure solution soit effectivement de m'adresser à la cnav par contre pour la prévoyance je ne sais pas trop si celle ci va se poursuivre où si elle s'arrête d'office à 60 ans à voir avec eux sans doute aussi mais pour l'instant je ne tiens pas trop à les solliciter. Merci

Par **alterego**, le **25/11/2011 à 14:28**

Bonjour
Savoir où vous adresser, vous devez bien avoir des documents, au moins un, pour chaque complémentaire où l'adresse est indiquée
Il est possible, au fil du temps, qu'elles aient changé d'adresse. Vous devriez retrouver celle-ci avec Internet.
Normalement le CICAS a ses informations. Appelez le numéro que je vous ai communiqué, il vous sera demandé le n° du département le code du département, puis vous serez mis en rapport avec un conseiller. Le CICAS des Hauts-de-Seine est au 171, Avenue Georges Clemenceau à Nanterre
Oui la CNAV contacte les futurs retraités (salariés) environ 2 ans avant l'âge de la retraite. Elle adresse un relevé de carrière que celui-ci doit vérifier et un jeu d'imprimés à compléter au cas où il manquerait des trimestres (maladie, chômage qui auraient été omis) et à justifier. Parfois des salaires quand un employeur n'a pas cotisé. Plutôt rare de nos jours.
Si dans les 18-24 mois vous n'aviez rien reçu, contactez la CNAV.
Pour répondre à la seconde question non je ne travail plus du tout donc plus d'employeur, si j'étais chez mon ancien employeur ce serait plus simple il y a un service qui s'occupe de donner ces informations.
Rien ne vous interdit de contacter le service dont vous faites état puisque c'était celui de votre dernier employeur avant l'invalidité.
Moins encore si vous n'avez jamais été licencié, ce qui arrive puisque l'employeur n'a pas obligation de reclasser son salarié.
Pour le basculement invalidité --> retraite, c'est la CPAM qui vous informe que la pension d'invalidité ne vous sera plus servie à compter de telle date et vous êtes à la retraite

à compter de celle-ci.rnrnLa prévoyance, pour ce qui est d'un complément de pension invalidité, suit le régime de la CNAV. rnrnN'ayez aucune crainte, c'est plus simple qu'on ne le pense. Je crois que vous serez très à l'aise lorsque vous entreprendrez vos demandes. Je ne peux pas, hélas, le dire pour tout le monde.rnrnCordialement

Par **letmoi**, le **25/11/2011** à **17:37**

Merci beaucoup pour cette nouvelle réponse, elle est très utile.rnrnJe fais une copie de celle-ci.rnrnBonne soirée.